



IMPORTANT: Tout dossier incomplet sera refusé.

Avant toute démarche n'hésitez pas à vous renseigner auprès du Service Logement
04 42 48 94 80

Information Importante :

**Votre employeur cotise t-il à Action Logement ?
Si oui , vous devez vous inscrire sur la plateforme AL-IN**

- Merci de compléter la page Choix des quartiers

Carte Nationale d'Identité (recto-verso) ou passeport **en cours de validité** pour les deux époux ainsi que pour les autres personnes devant vivre au foyer ou Titre de Séjour en cours de validité (**justificatifs obligatoires**)

Livret de famille pour les enfants ou certificat de grossesse (justificatifs obligatoires)

Jugement de Divorce – Justificatif d'un avocat attestant que la procédure est en cours.

Acte de saisine du juge aux affaires familiales attestant de la procédure d'instance de divorce.

Dissolution du PACS

Violence au sein du couple : **récipissé de la plainte**

Attestation CAF(justificatifs obligatoires)

Certificat d'hébergement + PI

Logement en vente : Courrier notifié par le propriétaire

Dernier avis d'imposition (**justificatifs obligatoires**)

Carte de Sécurité Sociale

3 Derniers Bulletins de salaires + Contrat de travail ou attestations de chômage (**justificatifs obligatoires**)

3 dernières quittances de loyer + Copie du bail

